



Garde alternée/garde classique

Par **Titepuce_old**, le **14/05/2007 à 09:33**

Bonjour,
Un jugement par le JAF a entériné une garde alternée il y a quelques années. Par suite de trop de conflits j'aimerais savoir quelles sont les démarches à suivre pour revenir à une garde classique. Faut il reprendre un avocat ? Prendre contact avec la juge déjà rencontrée ?
Merci d'avance pour votre aide.
Cordialement,
Titepuce

Par **Christelle_old**, le **14/05/2007 à 13:58**

Bonjour,
Il faudra introduire auprès du JAF une requête qui nécessite le recours à un avocat. Quant au juge ce ne sera pas obligatoirement le même...
Il faut savoir que ce changement de résidence n'est pas un droit. Le juge appréciera en fonction de l'intérêt supérieur de l'enfant. Mais si l'autre parent est d'accord sur le principe cela facilitera les choses.